

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité nature et prévention des nuisances  
Secrétariat de la Commission Départementale  
de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers  
Affaire suivie par : Mme Jeanne CAMPADIEU  
Tél. : 03 87 34 33 95 ou 06 71 53 75 78  
Mél. : [ddt-cdpenaf@moselle.gouv.fr](mailto:ddt-cdpenaf@moselle.gouv.fr)

Metz, le **18 SEP. 2024**

Madame le Maire,

Dans le cadre de la modification du PLU de NILVANGE, vous avez saisi pour avis, la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), par courriel reçu le 26/08/2024.

Lors de sa réunion du 10/09/2024 cette commission a émis un avis **FAVORABLE sous réserve** de réglementer la hauteur maximum à 3,50 m et de conserver l'emprise au sol limitée aux constructions (et non aux bâtiments) conformément au code de l'urbanisme.

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par subdélégation,  
La cheffe du service aménagement,  
biodiversité, eau



Aurélie COUTURE

Madame le Maire de NILVANGE  
5 rue Victor Hugo  
57240 NILVANGE

COPIE : DDT –Mme ETIENNE Claudette